





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-123**

**Séance publique du**

**17 mars 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1233292-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : AFFAIRES EUROPÉENNES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE ET AU MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE PROVENCE.**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU**

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 MARS 2023

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : AFFAIRES EUROPÉENNES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE  
FONCTIONNEMENT A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE ET AU MOUVEMENT  
EUROPÉEN FRANCE PROVENCE.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je vous propose chaque année de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, mènent des projets concrets qui contribuent à la promotion de l'idée Européenne sur le territoire.

Au titre de l'année 2023, je vous propose donc d'encourager et d'accompagner les structures suivantes.

### **MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE**

Cette association a pour objet de concrétiser l'Europe des citoyens dans les Bouches-du-Rhône et en Provence. Elle propose des interventions dans les écoles, collèges et lycées, elle s'investit dans des forums Européens et prend part aux journées thématiques Européennes et manifestations culturelles en lien avec la présidence tournante du conseil des ministres de l'Europe.

Au titre de la promotion de la Démocratie participative, elle organise des débats en lien avec l'actualité Européenne, elle participe également à la semaine de la Démocratie locale et à la journée Européenne des langues.

## MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE - PROVENCE

Le Mouvement Européen France-Provence, association civique, s'est donné pour vocation d'informer et sensibiliser le grand public sur l'actualité de l'Europe en organisant des conférences, euro-cafés, dîner-débats, manifestations, et en intervenant dans les établissements scolaires du département. De façon mensuelle, une réunion débat est organisée sur des thèmes d'actualité en lien avec l'Europe. Il prévoit également le développement d'autres réseaux européens et participe de façon active à la fête de l'Europe.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif concernant la subvention proposée pour cette association.

Tiers	Association	Subvention de fonctionnement 2021	Subvention de fonctionnement 2022	Proposition de subvention de fonctionnement 2023
48186	Maison de l'Europe de Provence	2 500 €	2 300 €	2 300 €
44261	Mouvement Européen France Provence	0 €	2 300 €	1 500 €

A cet effet, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution, au titre des Affaires Européennes, pour l'année 2023, de deux subventions de fonctionnement de 2 300 € à la Maison de l'Europe de Provence et de 1500 € au Mouvement Européen France Provence ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, sur la ligne budgétaire 1860/ 043-65748-930, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu aux Affaires Européennes à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2023-123 - AFFAIRES EUROPÉENNES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE ET AU MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE PROVENCE.-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

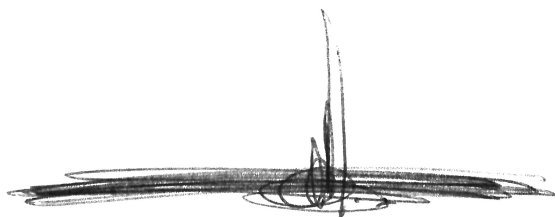
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

